

que vous avez en main ne peut que lui faire beaucoup d'honneur, et les peines qu'il s'est donné me paroissent bien dignes de récompense.

“ J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

DE TERLAYE, *prêtre*.

Au Lac, ce 9 de d'Oct. 1776 ”.

Par cette lettre on voit que M. Deterlaye désirait surtout que le nom des sauvages de son village parût dans la *Narration*, parce qu'ils ont été conduits au combat sous l'étendard du Roy, et qu'ils se sont conduits avec beaucoup d'humanité à l'égard des prisonniers, quoique deux hommes de leur nation eussent été si cruellement traités par les *Provinciaux*. Voilà à peu près le seul changement que M. Terlaye désire voir introduire dans ce récit. Il apprécie avec justesse la conduite du Congrès, car les sauvages ne pouvant se fier à la bonne foi de cette assemblée, se sont difficilement laissés détourner par les efforts pleins d'humanité de Sir Guy Carleton d'aller attaquer les familles sans défenses des bords du lac Champlain et de les traiter avec cruauté. Ce malheur serait à redouter une autre fois si cette guerre malheureuse continue et si le gouvernement est forcé, comme ce sera nécessairement le cas, d'employer les sauvages ; et les officiers commandants, quelque soit leur répugnance pour des mesures sanguinaires, ne seraient peut-être pas capables d'empêcher une destruction que le Congrès a provoquée par des procédés qui feront le déshonneur de n'importe quelle cause. Ce tas d'hommes inquiets et machinateurs, pour des motifs particuliers d'intérêt, d'ambition et de jalousie, ont rempli la multitude de sentiments d'animosité, de haine et de vengeance contre la mère-patrie : ils ont méprisé la vérité, *custos virtutum omnium*, et privé le